

Le SPIP a 20 ans ... les travailleurs sociaux ont 40 ans !

Certes, les SPIP fêtent leurs 20 ans mais le travail social en prison date de bien plus longtemps. La CGT constate qu'un flou est aujourd'hui entretenu par l'administration pénitentiaire sur le rôle des SPIP et le sens de leurs missions.

Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à comparer la plaquette du Ministère qui accompagne cet anniversaire :

→ (http://www.justice.gouv.fr/art_pix/DAP_SPIP_Plaquette_FINALE_BD.pdf)

et celle de l'Enap :

→ <https://www.enap.justice.fr/conseiller-penitentiaire-dinsertion-et-probation...>



La CGT IP réaffirme son attachement aux valeurs et aux méthodologies d'intervention en travail social, et soutient qu'elles correspondent aux besoins des publics qui lui sont confiés.

CGT Insertion Probation

UGFF-CGT 263, rue de Paris – case 542 – 93514 Montreuil Cedex

Téléphones 01.55.82.89.69 ou 01.55.82.89.71 – Courrier électronique : spip.cgt@gmail.com

<http://www.cgtspip.org/>

La CGT IP se réfère aux recommandations du Conseil de l'Europe et ses *Règles européennes relatives à la probation*, et ne saurait mieux définir ses missions que ne le fait la REP n° 1 :

« Les services de probation ont pour but de réduire la commission de nouvelles infractions en établissant des relations positives avec les auteurs d'infraction afin d'assurer le suivi (y compris un contrôle, le cas échéant), de les guider et de les assister pour favoriser la réussite de leur insertion sociale. De cette manière, la probation contribue à la sécurité collective et à la bonne administration de la justice. »

Rappels historiques en quelques dates

Les travailleurs sociaux de l'administration pénitentiaire ont une histoire longue et riche. Ils se sont construits une identité professionnelle durant les 70 dernières années, de la naissance des premiers services sociaux lors de la réforme Amor en 1945 à la création des SPIP en 1999.

★ **En 1791**, le Code Pénal ajoute la notion d'amendement du condamné par le travail et par l'éducation,

★ **En 1945** apparaît déjà dans les missions de l'Administration Pénitentiaire celles de garde et de...réinsertion.

★ **La réforme AMOR** rédige une circulaire en juin 1945 créant le service social pénitentiaire où exercent les assistantes sociales appuyées par des bénévoles.

★ **Le décret de juillet 1949 crée le corps des éducateurs des services extérieurs de l'Administration Pénitentiaire** recrutés par concours avec 15 mois de formation. Ils exercent surtout en milieu fermé mais en partenariat avec les assistants sociaux, plus chargés du reclassement. Dans la foulée sont créés les CPL (Comité de placement des libérés) qui deviendront les CPAL (Comité de Probation et d'assistance aux libérés).

Le champ d'intervention des éducateurs va s'étendre avec l'apparition les années suivantes des Commissions d'Application des Peines, le développement du milieu ouvert avec le Travail d'Intérêt Général.

★ **En 1979, est créé le Service Social Educatif** où A.S et éducateurs ont les mêmes missions. Pour la première fois apparaît dans les textes réglementaires le terme générique de « *Travailleur Social* ».

★ **En 1993, création du corps de Conseiller d'Insertion et de Probation**, un nouveau statut rappelant la mission d'aide à l'insertion sociale aussi bien en milieu ouvert que fermé.

★ **En 1999** enfin, arrive le **Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation** et presque 10 ans plus tard la circulaire des missions du SPIP, en Mars 2008.

⇒ A suivre : la construction d'une identité professionnelle